— MAUBEUGE. — Un incendie s'est déclaré samedi dans une grange appartenant à M. Danhier, épicier, et y a détruit une certaine quantité de récoltes, on évalue les dégâts à environ 7,000 fr. Le tout est couvert par une assurance.

— ANZIN. Le bruit se répandit, avant-hier, qu'un jeune ouvrier venait de mourir des suites de blessures reçues dans une rixe qui remontait à une huitaine de jours. La nouvelle qui en vint à M. le commissaire central de Valenciennes l'engagea à commencer une enquête, qui a donné à la police les principaux détails de l'affaire.

Le 21 courant, vers cinq heures du soir, cinq individus d'Anzin se rendirent à Valenciennes pour une partie de débauche. Dans l'établissement où ils entrèrent, se trouvaient déjà cinq bateliers étrangers avec lesquels ils se prirent de discussion. Les bateliers sortirent vers minuit, et, une demi-heure après, les individus d'Anzin.

Tous se rencontrèrent au Pont Jacob, et là, la discussion, commencée ailleurs, reprit de plus belle.

Des paroles, on en vint facilement aux mains. Dans la querelle générale qui s'était engagée, le sieur Clément P... âgé de 19 ans, chaînier, reçut de l'un des bateliers un coup derrière la tête qui l'étendit sur le pavé. Ses camarades le transportèrent chez ses parents et la plainte ne fut portée que le jeudi 27, jour où l'état du blessé s'aggrava.

Tels sont les faits.

L'enquête se continue activement et nul doute qu'elle n'aboutisse bientôt à l'arrestation des coupables.

État-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 1er février. — Arthur Leclercq, rue de la Vigne, maison Plateau. — Julien Trullemans, rue du Tilleul, grande cité du Pile, 37. — Léon Vanartselaer, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Sinsoilles. — Malvina Cuvelle, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Sinsoilles. — Jeanne Lefebvre, rue du Ballon, 6. — Céline Adens, rue de Jemmappes, maison Craybeck. — Léon Vermeersch, rue Daubenton, 96.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 1er février. — Ernest Biasino, 4 mois, rue Jemmappes, cour Scens, 3. — Séraphine Leman, 11 ans, rue Cagnot, maison belge, 1. — Georges Moulart, 3 mois, rue du Fontenoy, 106. — Laurent Baraux 73 ans, tisserand, rue du Fontenoy. — Marie Couteau, 6 ans, rue de la Vigne, 20. — Clara Desmet, 4 mois, rue du Tilleul, cour Buzon, 12. — Marie Lebrun, 71 ans, ménagère Hôtel Dieu. — Henri Meerschmann, 41 ans, journalier, rue Turgot, 79. — Pauline Stallins, 5 mois, rue du Fontenoy, 178. — Félix Petit, 1 mois, place Ste-Elisabeth, 5.

MARIAGES du 31. — Léon Fournier, 26 ans, peintre décorateur, et Maria Delattre, 18 ans, sans profession. — Albéric Duhrunfaut, 41 ans, tailleur de pierres, et Marie Jacquart, 36 ans, ménagère. — Jules Lagae, 19 ans, rattacheur, et Adéline Baille, 17 ans, rattacheuse. — Jean Vandenbende, 28 ans, tisserand, et Rosalie Debuyser, 25 ans, peigneuse. — Floris Coupleux 28 ans, garçon boucher, et Amélie Castelain, 19 ans, piqurière.

Du 1er février. — François Vanderdonck, 25 ans, voiturier, et Malvina Delbarre, 22 ans, sans profession. — Désiré Gyselinck 53 ans, domestique, et Henriette Vansaingle, 50 ans, journalière.

État-Civil de Wattrelos

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 janvier. — Henri Louis Joseph Vandermeulen, Touquet. — Maria Boracinois, Nouveau Monde. — Jean-Baptiste Desrumaux, Sapin-Vert — Du 24. — Zoé Carnotte, Place. — Du 25. — Emile Vanmarque, St-Liévin. — Du 28. — Paul-Joseph Delannoy, vieille Place.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 23 janvier. — Jean-Baptiste-Joseph Carrette, 83 ans, 10 mois, sans profession, Beaulieu. — Victor Demeyère, 10 mois, Hautes Voies. — Elise Carden, 3 mois, Paradis. — Du 24. — Marie Joseph Petillon, 29 ans, 5 mois, tisserande Baillerie. — Louis Delcroix, 4 semaines Baillerie. — Clotilde-Joséphine Ladseus 33 ans, 5 mois, ménagère, petit Paris. — Du 25 — Pierre-Marie Joseph Bettremieux, 72 ans, 1 mois, sans profession, Labeureur. — Pierre-François-Joseph Feures, 76 ans, 1 mois, sans profession, Hospice. — Du 29. — Amand Calleus 1 mois, Sartel. — Rosine-Joseph Rasson, 57 ans, 8 mois, ménagère, St Liévin.

MARIAGES du 26. — Pierre-Joseph Mercier, 52 ans, cultivateur, et Lucie Joseph Mercier, 24 ans, cultivatrice.

Du 29. — Victor Sénéeaux, 24 ans tisserand, et Marie Joseph Scinave, 24 ans tisserande

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 23. — Firmin-Joseph Maes, 30 ans, et Marie Maes, 21 ans.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 26 janvier. — Hermine Desrousseaux, Croix Rouge. — Jules Havet, rue St Roch. — Jeanne Dupont, chemin de Roncq. — Arthur Billard, chemin des Mottes — Zélie Catteau, Phalempin — Elisa Chantry, rue du Tilleul.

Du 30. — Maria Lesaffre, Blanc-Seau. — Arthur Ladesous, rue de la Latte. — Albert Vandenbogaerde, rue de la Latte. — Georges Honeré, rue Malcense

Du 31. — Auguste Capelle, Blanc-Seau. — Ernest Manier, rue St-Roch. — Fidèle Gesquière, rue des Ursulines. — Jules Beuscar, Chêne-Houpline. — Arthur Seynave, rue Haute.

Du 1er février. — Hortense Leclercq, rue St-Roch. — Maximilien Beuscart, Marlière. — Célina Duhamel, route de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 29 janvier. — Julie Pelle, 66 ans, Hôpital-Civil. — François Sauw, 62 ans, rue de Tournai.

Du 30. — Charlotte Debrière, 7 ans, Blanc-Seau.

Du 31. — Pierre Dermaux, 71 ans, Chêne Houpline. — Etienne Corneiz, 10 mois, Monlin-Fagot. — Lydie Duquesne, 51 ans, rue du Tilleul, Henri Verplancke, 3 jours, chemin des Mottes. — Clémence Lecroart, 41 ans, Croix-Rouge.

Du 1er février. — Henri Desmet, 55 ans, rue Nationale. — Henri Delstombe, 5 ans, Phalempin.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille EVRARD-MALFAIT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Flore MALFAIT, décédée à Roubaix, le 31 janvier 1881, dans sa 33e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le mercredi 2 février à 9 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 3, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin de Fer, 18.

Les amis et connaissances de la famille SENÉCAUX-TRIAIL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis SENÉCAUX, décédé à Wattrelos, le 31 janvier 1881, dans sa 57e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le jeudi 3 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Bureau.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Joseph, le jeudi 3 février 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre DEVOS, époux de Dame Sophie MERSMAEN, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1881, à l'âge de 44 ans et 6 mois. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 3 courant, à dix heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Ernestine-Joseph RÉQUILLART, décédée à Roubaix, le 24 décembre 1880, dans sa 79e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'OBIT que feront célébrer les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, le vendredi 4 courant, à 8 heures en la même église.

Monsieur et Madame Alexandre FAIDHERBE ont l'honneur de vous prier d'assister à l'OBIT ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 3 février 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Dame Louise-Sophie JANOT, veuve BÉRIOT, décédée à Roubaix, le 25 janvier 1880. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ÉPHÉMÉRIDES

MERCREDI 2 FÉVRIER. — *Purification de la Sainte-Vierge* — 1486. — PREMIÈRE OUVERTURE DE LA FOIRE DE SAINT-GERMAIN A PARIS.

Cette foire commençait le 2 février de chaque année et durait jusqu'au dimanche des Rameaux.

Au moyen âge, il y eut quantité de foires, presque toutes les villes importantes en possédaient une et beaucoup d'abbayes en avaient établi également.

Les principales foires étaient, celles de Saint-Denis, de Falaise, de Beaucaire, de Lyon, etc.

TRIBUNAUX

COUR DE CASSATION

Les Cercles et les Sociétés soumis aux droits d'auteur

Au moment où il n'est question que de représentations dans les cercles et sociétés, il est intéressant de faire connaître aux cercles et aux sociétés qui donnent des concerts dans leurs salons, l'arrêt de cassation qui a été rendu vendredi dernier, par la chambre criminelle de la cour suprême.

Il ne s'agit de rien moins que de leur interdire de faire jouer des pièces de théâtre ou morceaux de musique, sans le consentement des auteurs, et de les obliger à payer les droits d'usage.

Notons bien, d'ailleurs que l'arrêt ne saurait s'appliquer aux simples particuliers, qui conservent le droit de faire jouer chez eux ce que bon leur semble.

Voici les circonstances dans lesquelles est intervenu l'arrêt en question :

« Le *Cercle de l'Union Commerciale*, société de secours mutuels entre les des sinateurs et les employés de commerce de Saint-Pierre lès-Calais, avait donné, le 25 octobre 1879, dans le lieu habituel de ses réunions, une soirée musicale, à laquelle avaient été invités, gratuitement, les patrons de ces employés et les familles de tous les membres du cercle.

« Les invitations étaient strictement personnelles et absolument limitées à deux catégories de personnes.

« Dans cette soirée, on avait exécuté différents morceaux de musique vocale et instrumentale, sans avoir pris la peine de se munir du consentement *préalable et par écrit* des auteurs et compositeurs.

» D'un autre côté, l'*Union*, société d'enseignement mutuel, à Lille, avait donné deux concerts dans les mêmes conditions.

» A la suite de ces faits, la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique a assigné devant les tribunaux correctionnels de Lille et de Boulogne-sur-Mer les présidents et administrateurs des deux sociétés susnommées, comme ayant méconnu les lois protectrices de la propriété littéraire et artistique.

» Les prévenus ont soutenu que les soirées musicales données par eux ne constituaient pas l'exécution *publique* des œuvres jouées et que, par conséquent, ils n'avaient pas à se munir du consentement préalable des auteurs.

» Ils faisaient observer que les concerts, ayant eu lieu dans un local appartenant aux Sociétés, devaient être assimilés à des réunions de famille.

» Ce système a triomphé devant les tribunaux correctionnels de Lille et de Boulogne.

» Et, sur l'appel, deux arrêts de la cour de Douai, en date du 11 mai 1880, ont confirmé les décisions de première instance.

Notre avis personnel est que les tribunaux et la cour précités étaient dans le vrai, attendu qu'il ne saurait y avoir de délit sans intention, et que les membres des Sociétés poursuivies ne pouvaient croire que la Société des auteurs et compositeurs élèveraient contre eux de telles prétentions.

» Passe encore s'il s'était agi d'un cercle où la représentation n'est pas absolument gratuite, puisque les membres du cercle paient une cotisation annuelle. Mais lorsqu'il s'agit de Sociétés de secours mutuels ou de bienfaisance, la question est différente.

» Cependant, et pour maintenir le principe de son droit, la Société des auteurs et compositeurs de musique porta l'affaire en cassation.

» M. l'avocat général Chevrier a conclu en faveur de la Société demanderesse, en soutenant qu'on ne peut exécuter publiquement une œuvre théâtrale ou musicale sans le consentement de l'auteur, parce que, en dehors même de ses intérêts matériels, il faut sauvegarder ses intérêts moraux, de façon qu'il puisse, par exemple, empêcher une exécution imparfaite ou défectueuse.

» L'organe du ministère public a reconnu que le mot « publicité » n'est pas défini par la loi, mais il a soutenu que la publicité spéciale donnée par les cercles et les sociétés est une publicité délictueuse. (Nous nous demandons encore en quoi cette publicité diffère de celle qu'il est permis au premier venu de donner à une œuvre quelconque, dans son salon ou dans une salle qu'il aurait louée.)

» Quoi qu'il en soit, la cour de cassation a admis ces conclusions et annulé les deux arrêts de la cour de Douai.

» Les membres des Sociétés de Saint-Pierre-lès-Calais et de Lille vont donc être renvoyés devant une autre cour, — peut-être devant la cour de Paris.

» Reste à savoir si cette cour ne se prononcera pas dans le même sens que celle de Douai, en acquittant les prévenus.

» C'est la grâce que je leur souhaite. »

P.-S. — Ce que la Société des auteurs et compositeurs de musique recherche surtout, c'est le triomphe d'un principe. Aussi y a-t-il lieu d'espérer que, si une société de secours mutuels ou de bienfaisance prenait la précaution de demander d'avance l'autorisation de jouer et l'exonération des droits d'auteur, cela lui serait accordé à titre de faveur.

Me X.

Dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches des poumons, et nul n'ignore aujourd'hui que le goudron est un médicament précieux et efficace.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploie pas, tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées, du malade ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avalent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac, l'enveloppe se dissout, le goudron s'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les *Capsules de goudron de Guyot* offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Le goudron est une substance très complexe et dont la composition varie considérablement selon le mode de préparation et surtout selon la substance dont on l'a extrait. En effet, on retire du goudron de la houille, des bois de hêtre, de pin, de sapin, etc.; il va de soi que les propriétés curatives de ce produit varient selon son origine et son mode de préparation. Autrement dit, chaque espèce de goudron a ses propriétés spéciales. Aussi n'est-il pas étonnant qu'au point de vue médical, tous les produits dénommés *goudron* ne produisent pas les même résultats.

Pour la fabrication de ses capsules de goudron, M. Guyot emploie seulement le goudron dit de Norwège, le seul qui ne soit pas caustique et le plus facilement absorbable. Il ne peut garantir la qualité, et par suite l'efficacité, que des flacons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée *en trois couleurs*. 19076

NOUVELLES DU MATIN

Conseil des Ministres.

Paris, 1er février, 2 h. 20. soir.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin. Il s'est occupé de la question parlementaire et a fixé au 27 février, comme date, pour la convocation des électeurs de la Seine et de Romorantin, à l'effet de pourvoir aux sièges de députés vacants par suite de la démission de MM. Deschanel et Lesguillon.

Réunion des bureaux du Sénat et de la Chambre.

Paris, 1er février, 3 h. 50, soir.

Il est question d'une prochaine réunion des bureaux du Sénat et de la Chambre pour discuter divers projets relatifs à un rapprochement du Sénat avec la Chambre.

Projet de loi sur le recrutement de l'armée.

Paris, 1er février.

La commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à soumettre les congréganistes au service militaire est composé de :

MM. Riban, Denfert, Ballue, le vicomte de Belizal, le baron de Reille, Osmoy, Patissier, Tracieux, de Pontevoy, Labuze, Pouleveyy,

Tous les membres de la commission moins un sont favorables, en principe, à l'adoption du projet, mais ils veulent obliger les congréganistes à satisfaire au service militaire, mais dans les hôpitaux et dans les conditions ordinaires de la seconde partie du contingent.

L'avancement dans l'armée.

Paris, 1er février, 6 h. s.

Les bureaux du Sénat ont procédé aujourd'hui à la nomination de la commission chargée de l'examen du projet de loi, sur l'avancement dans l'armée

Ont été élus : MM. le général Guillemant, Plu, le colonel Malinatier, le général Pélissier, Cazalas, de Freycinet, le maréchal Canrobert, Masson de Morfontaine, le general baron de Chabaud La Tour et Audren de Kerdrel.

La majorité de la commission est favorable au projet.

L'enseignement primaire obligatoire.

Paris, 1er février 4 h. 55 soir.

Les bureaux du Sénat ont élu aujourd'hui la commission chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la chambre des députés, tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire. Cette commission est composée de MM. Schœlcher, Gilbert-Boucher, Gauffrey, Halgan, Henri Martin, le duc de Broglie, Vivenot, Ribière, le baron de Ravignan ; sont 6 membres favorables à l'adoption d'un projet et 3 contre.

Election des juges consulaires.

Paris, 1er février, 5 h. 10 soir.

Les bureaux du Sénat ont élus aujourd'hui les membres devant composer la commission chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés relatif à l'élection des juges consulaires.

Cette commission se trouve ainsi composée de MM. Jobard, Mathey, Ancel, Huguet, de Parieu, Vissaguet, Dauphinot, Paris et Le Bastard.

La majorité est favorable.

Scrutins secrets.

Paris, 1er février, 4 h. soir.

M. Labiche déposera jeudi, le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au secret du vote, mais il en fera la lecture à la dite commission demain.

La commission a décidé qu'elle laisserait cette question en suspens jusqu'à ce que le Sénat demande le dépôt du rapport.

Le prince Jérôme et le concordat

Paris, 1er février, 6 h. 16, soir.

L'*Union* assure que le prince Jérôme aurait l'intention de publier une nouvelle lettre désapprouvant la loi relative au service militaire des séminaristes. Le prince Jérôme se placerait sur le terrain du Concordat.

Un ex-membre du gouvernement sous la Commune.

Paris, 1er février, 4 h. 55, soir.

La cour d'appel de Paris, toutes les chambres réunies, a confirmé la décision du Conseil de l'ordre des avocats refusant l'inscription de M. Protot, au barreau de Paris.

Cet arrêt sera immédiatement transmis au bâtonnier.

L'escadre Française

Paris, 1er février, 5 h., soir.

Il est inexact que l'escadre de la Méditerranée ait reçu l'ordre d'aller à Tunis. L'escadre vient de revenir du golfe Juan par un mouillage ordinaire. Jusqu'à présent, elle n'a reçu aucune nouvelle destination, secrète ou non.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Rapport au Président de la République relatif à une reorganisation partielle du ministère des travaux publics.

Décret y annexé portant suppression de la direction du personnel et des mines au ministère et rattachant :

1° Les services du personnel à la direction du cabinet et du secrétariat ;

2° Les services des mines à la direction de l'exploitation des chemins de fer

Décret conférant au ministre de France à Pékin l'exercice du droit de haute police et réglant les attributions du chancelier de la légation de France en cette résidence, et d'un chancelier substitué en matières civiles et criminelles.

Décrets convoquant les électeurs de l'arrondissement de Romorantin (Loir-et-Cher), et de la 3e circonscription de l'arrondissement de Saint-Denis (Seine) à l'effet d'élire leur député.

Decrets convoquant les électeurs du canton de Forcalquier (Basses-Alpes), et de la Guerche (Ille-et-Vilaine), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Décrets convoquant les électeurs du canton de Banon (Basses-Alpes), de Sedan-Nord (Ardennes), de Quimper (Finistère), de Beaurepaire (Isère) et de La Roche ne Savoie, à l'effet de nommer leur conseiller d'arrondissement.

Décrets nommant des agents de change à Lyon et à Marseille.

Décret portant promotion dans le corps de l'infanterie de marine.

Décret fixant le taux des bourses nationales, départementales et communales dans les lycées.

Le scrutin de liste

M. Bardoux se propose de monter, samedi prochain, à la tribune afin de demander la mise à l'ordre du jour, pour le samedi suivant, de son projet relatif au rétablissement du scrutin de liste.

Protestation contre le divorce

On annonce que le haut clergé de France prépare une protestation dans le cas où la loi sur le divorce serait votée par la Chambre des députés.

Mgr Czacki

Le Nonce du Pape, après avoir eu hier, dans la soirée, un entretien particulier avec le ministre des affaires étrangères, a eu ce matin, à 9 heures une entrevue avec le président de la République à l'Elysée.

Ces entrevues sont relatives à la question des congrégations non expulsées.

Augmentation du traitement des membres du Conseil d'Etat

Il était bien question depuis quelques jours de l'augmentation du traitement des membres du Conseil d'Etat, mais nous ne pouvions croire que ce projet aurait des suites. Aujourd'hui, il faut nous rendre à l'évidence, car nous voyons qu'au budget du ministère de la justice pour 1882, M. le garde des sceaux, demande une augmentation de 106,000 fr. dans ce but.

Le traitement du vice-président se trouve porté de 25 à 30,000 fr., celui des présidents de section de 18 à 25.000... et celui des conseillers de 16 à 18,000 francs.

Jamais, croyons-nous, l'on n'a fait aussi bon marché des deniers publics que sous le gouvernement actuel.

Autrefois, le Conseil d'Etat se recrutait dans des conditions plus onéreuses pour le budget.

Aujourd'hui, on dit que le but de cette mesure est de placer les membres de ce Conseil sur le même pied que ceux de la Cour de cassation: n'est-ce point plutôt pour récompenser le Conseil, soigneusement expurgé dans ces derniers temps, des services qu'il a rendus avec le tribunal des conflits dans l'affaire des congrégations et de ceux que l'on attend encore de lui dans cet ordre d'idées ?

Il ne saurait y avoir pour nous aucun doute, à ce regard, car il n'existe aucune similitude, entre le Conseil d'Etat et la Cour de cassation et rien ne justifie le pied d'entière égalité sur lequel on veut les placer.

Le Sénat et la Chambre

Il est question de provoquer une réunion plénière des bureaux des deux Chambres, afin d'examiner la question de la réunion de la Chambre des députés et du Sénat dans deux locaux voisins, par exemple aux Tuileries.

Laïcisation des Ecoles protestantes et israélites

M. Hérold s'occuperait, paraît-il, de laïciser les écoles municipales protestantes et israélites, c'est-à dire de leur ôter leur caractère confessionnel en y mêlant des enfants de religions diverses.

M. Dugué de la Fauconnerie

On nous télégraphie de Mortagne que la situation électorale de M. Dugué de la Fauconnerie est d'autant plus compromise que son beau-frère M. Bianchi, à la haute situation et à l'influence duquel il devait ses élections passées, vient de lui déclarer la guerre.

Les élections générales

Nous croyons savoir, de source certaine, que les élections générales législatives sont définitivement fixées au 1er dimanche d'octobre.

M. de Galliffet et l'affaire de Saumur

Les journaux ont fait jouer à M. de Galliffet dans l'affaire de Saumur un rôle qu'il n'a pas rempli. M. de Galliffet s'est bien rendu dans cette ville et il a apaisé les élèves, non en leur prêchant la conciliation, mais en blâmant la conduite du commissaire de police dans cette affaire.

M. de Galliffet a obtenu la promesse de la révocation ou du changement de ce fonctionnaire et ce n'est qu'à cette condition qu'il a fait lever l'interdit.

Ce changement du commissaire de police pour ne pas être immédiat n'en est donc pas moins certain. Il met fin à l'incident.

Une question de procédure parlementaire

Une intéressante question de procédure parlementaire est soulevée par la nomination de la commission chargée d'examiner le projet du général Farre. Actuellement les diverses questions soulevées par lui et réunies en un ensemble unique font l'objet de solutions et de propositions diverses émanées de l'initiative des députés et soumises à l'examen de plusieurs commissions différentes.

Plusieurs membres vont demander que les anciennes commissions se dessaisissent au profit de la nouvelle des propositions dont elles sont saisies, de manière à ce qu'il y ait unité dans les travaux et les conclusions.

Les nouvelles municipales

M. Constans a soumis hier à la signature du président de la République des décrets nommant des maires et des adjoints.

Une fête au profit des victimes des Sables d'Olonne

Un comité s'occupe en ce moment d'organiser un grand concert à l'Hôtel Continental et une représentation extraordinaire sur un de nos principaux théâtres. Concert et représentation auront lieu sous le patronage des sénateurs et des députés de la Vendée, au profit des malheureuses victimes des Sables d'Olonne.

Mécontement des Préfets

Voilà ce qui se passe en ce moment au sujet des propositions envoyées au ministre de l'intérieur pour les nominations des maires et adjoints dans les chefs lieux de canton où le choix appartient au gouvernement.

La majeure partie des candidats préposés par les préfets, ont été écartés quoique bons républicains, et c'est sur des propositions des députés que les maires et adjoints ont été nommés.

C'est la première fois, croyons-nous, que le ministère agit ainsi avec ses préfets qui sont du reste peu flattés du manque de confiance qu'on témoigne.

La peine de mort

On prétend que le ministre de la justice aurait envoyé tout récemment des instructions particulières à tous les procureurs généraux pour éviter, excepté dans les cas excessivement graves, d'appliquer la peine de mort dans les jugements rendus par les cours d'assises.

Et M. Gambetta ?

Les députés de l'extrême gauche présenteront, au moment de la discussion du scrutin de liste, un amendement interdisant l'élection d'un même candidat dans plusieurs.

Le Conseil supérieur des prisons

Le Conseil supérieur des prisons s'est réuni, mardi matin, pour la première fois, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Constans.

Le ministre de l'intérieur a prononcé un discours dans lequel il a exposé les motifs qui font guide dans la reconstitution du conseil supérieur, et les réformes qu'il se propose de soumettre à l'examen du conseil supérieur. Le conseil s'est constitué en nommant, M. Schœlcher, sénateur, vice-président, MM. Ferdinand Dreyfus, député, et Tanon, directeur des grâces au ministère de la justice, secrétaire.

Inondations

On signale des nouvelles crues de rivières à Mamers, au Mans, à Rennes, à Montoire (Loir-et-Cher.)

Les îles Samoa

On a, par un vaisseau arrivé à San-Francisco, des nouvelles des îles Samoa.

Le roi Malietoa est mort le 8 novembre dernier, et l'anarchie règne dans l'archipel à l'exception des parties gouvernées par les censuis des Etats-Unis, d'Allemagne et d'Angleterre.

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier

Un naufrage

Toulon, 1er février.

Le trois mât grec *Endorgani*, capitaine Cazantoni, s'est jeté sur les récifs de l'île du Levant, où il s'est brisé et englouti.

Sur huit personnes composant l'équipage, le capitaine seul est sauvé.

La municipalité de Marseille

Marseille, 1er février.

Le bruit courait au Conseil général que le préfet aurait reçu le décret nommant la municipalité marseillaise, mais que les candidats, proposés comme adjoints par les conseillers municipaux dernièrement élus, auraient été éliminés par le gouvernement.

Procès de presse

Nîmes, 2 février

Le procureur de la République vient d'envoyer une assignation à M. de Saint-Chéron, à Paris, M. de Saint-Chéron est assigné à comparaître le 5 mars devant le tribunal correctionnel de Nîmes pour complicité du délit relevé contre la *Gazette de Nîmes*, poursuivie pour outrage à l'égard du tribunal des conflits.

Révolte militaire en Egypte

Rome, 1er février.

L'*Italie* publie une dépêche du Caire annonçant qu'un régiment de la garde du Khédive s'est révolté, à la suite de l'emprisonnement de son colonel. Il y a plusieurs blessés.

L'émotion est très vive au Caire.

Les irlandais devant le parlement d'Angleterre

Londres, 1er février.

Chambre des Communes. — A sept heures du soir, la discussion continue toujours.

La séance a donc duré 27 heures déjà.

On croit qu'elle durera encore au moins un jour.

Il se produit peu d'incidents, sauf des rappels à l'ordre répétés, infligés aux orateurs irlandais qui s'écartent de la question en discussion.

Londres, 2 février.

Communes. — Minuit 1/4 — Vers minuit se produit un incident très vif.

M. Cross, s'adressant au président demande si la conduite des Irlandais, qui prolongent la discussion en répétant sans cesse les mêmes arguments, ne revêt pas le caractère d'une obstruction obstinée. (Applaudissements prolongés.)

Le président répond qu'assurément la discussion ressemble beaucoup à l'obstruction telle que l'a caractérisée l'orateur.

Les Irlandais continuent néanmoins leur tactique au milieu d'interruptions fréquentes.

Sir Stafford Northcote insiste alors sur le caractère que prend la discussion.

M. Childers, au nom du gouvernement, entre dans les vues de sir Stafford Northcote et de M. Cross et demande que le président se prononce sur la question.

M. Mac Carthy, irlandais, proteste contre cette tentative des deux partis les plus importants pour imposer à la Chambre une sorte de clôture.

M. O'Donnell prend ensuite la parole au milieu d'interruptions impatientes.

1 heure. — Le vice-président occupe le fauteuil du speaker.

M. Parnell a la parole.

M. Smith, ancien ministre de la marine, demande si M. Parnell n'est pas coupable d'obstruction. Il invite le vice-président à user de son autorité.

Celui-ci déclare que jusque là M. Parnell n'a pas violé les règlements.

La plupart des conservateurs, et un grand nombre des libéraux quittent alors la salle des séances.

1 heure 1/2. — M. Briglet déclare que le gouvernement acceptant la responsabilité de la position est prêt à proposer des mesures en vue de régler la question d'obstruction.

L'orateur considère l'obstruction actuelle comme un fait sans exemple et comme l'insulte la plus grave qui ait jamais été faite à la Chambre.

Nouvelles pacifiques

Londres, 1er février.

La médiation du Portugal entre l'Angleterre et les Boërs ; la médiation de l'Autriche entre le Chili et le Pérou, la médiation allemande entre la Porte et la Grèce, veila autant de nouvelles qui viennent ce matin rassurer l'opinion publique.

Sur le premier point, M. Gladstone n'accentera la médiation qu'après avoir châtié les Boërs et relevé le prestige britannique dans l'Afrique centrale ; sur le second point, l'Autriche se déclare prête a offrir ses bons offices mais à la condition qu'un état neutre européen autre que l'empire autrichien administre et exploite les couches de Guano et Callao jusqu'à ce que l'indemnité soit payée par le Pérou. Sur le troisième point, M. de Bismarck, qui, virtuellement déjà est l'arbitre entre la Turquie et la Grèce, est tellement certain que la paix ne sera pas troublée qu'il ne croit plus à la nécessité d'arbitre entre les deux Etats ; c'est d'après ses conseils que les turcs abandonnent Larissa d'une partie de la Thessalie a la Grèce.

Le capitaine Slade, délégué anglais à Antwari télégraphie qu'il n'y aucun espoir d'arriver à une délimitation des territoires monténégrins et albanais si lord Granville ne force pas la Porte à se montrer plus conciliante. Ses collègues, dit-il, ne veulent même plus siéger.

Révolte militaire en Espagne

Le Caire, 1er février.

A la suite d'une mutinerie de soldats, dirigée contre le ministre de la guerre, celui-ci a offert sa démission, que le Khédive a acceptée, pour ne pas compromettre la tranquillité publique.

Le roi des îles Sandwich

San-Francisco, 31 janvier.

Le roi des îles Sandwich, Kalakana, est arrivé hier avec sa suite. Il a l'intention de visiter les divers pays de l'Europe et de l'Asie pour se rendre compte des moyens qui attireraient le plus facilement à Hawaï une bonne classe d'immigrants.

Le roi Kalakana veut empêcher la dépopulation de ses Etats ; il est convaincu que la race indigène des îles Sandwich est condamnée à s'éteindre dans un avenir relativement peu éloigné.

Kalakana n'est pas favorable à l'immigration chinoise.

Il doit partir par le prochain bateau pour Yokohama.

Inondations en Espagne

Séville, 1er février.

La situation se maintient déplorable : le Guadalquivir a monté de 1 mètre 40, dans la journée d'hier ; des barques parcourent les rues submergées, pour assurer le service des vivres et le sauvetage partout où il y a du danger.

La campagne est inondée jusqu'à Cadix.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 1re février, 9 h. 40, soir.

5 0/0	119 47	Rio	.. ..
4 0/0	83 65	Banque ottom.	512 50
Extérieure	22 5/16	Italien	.. ..
Timbale	...	Hongrois	93 1/2
Egypte	363 12	Chemins turcs.	.. ..

Bulletin du Commerce

LAINES

Le Havre, 2 février.

Les affaires en laines sont faibles et le marché sans affaires.

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

COTONS

Le Havre, 2 février, 1 h. 40 soir.

Ventes de la matinée 300 balles. Le marché est calme. Les disponibles sont inchangés. Les transactions sont faciles. La Louisiane fait de 81 à 82. — Terme inchangé, février 75. A ce prix, il y a acheteurs. Avril-juin 77,50.

Arrivage ; L'*Adelaïde Bayer*, venant de Savannah, avec un chargement de 2,750 balles, est entré dans le port du Havre.

New-York, 2 février.

Prix du Middling disponible 11 11/16. Voici le terme : février 11,23 ; mars 11.42 ; avril 11.60 ; mai 11,73 ; juin 11,85 ; juillet 11,95 ; août 12,01 ; septembre 12,50.

Les prix sont soutenus.

Ventes 160,000 balles.

Nouvelle-Orléans, 2 février.

Voici le terme : février 11,08; mars 11.18; avril 11.27 ; mai 11.36 ; juin 11.49 ; juillet 11,58.

Recettes : dans les ports du golfe	12 000 b.
» ceux de l'Atlantique	11.000 b.
Expéditions : pour l'Angleterre	9,000 b.
» pour le Continent	7.000 b.

Ventes 8,000 balles. Liverpool, 2 février.

MARCHÉ DE LIVERPOOL

Le tableau qui suit donne le chiffre des ventes de coton disponible et des importations à Liverpool du 28 au 30 janvier.

	Total des ventes.		Dont pour l'export. et la spéculation	Importation
	balles	prix payés	balles	balles
Amérique	11,270	5 3/4d a 8 d,	700	499
Fernam	340	6 3/4 à 7 1/4	—	—
Santos	—	—	—	—
Maceio	—	—	—	—
Maragnon	20	—	—	—
Egypte	1,200	7/8 d à 8d	—	—
Smyrne	—	—	—	2,695
Pérou, etc.	270	8 d à 8 1/2	—	—
Surat, etc.	900	4 3/4d à 6 7/16d	300	—
	14,000		1,000	3,194

Marché de Courtrai du 31 janvier

Prix par hectolitre : Froment blanc, 21 22 22 »»; Froment roux, »» »» »» »»; Seigle, 16. «« 17 »»; Avoine, 10 » 10 50. Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes, 6 »» 7 »» Pommes de terre rouges 7 »» 7 50; Beurre par 1/2 kil. 1, 72 1,84; Œufs, les 25, 2,75 3 50.

HUILES,